

CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Etre en capacité de soutenir la personne active à définir un projet professionnel, l'accompagner dans l'identification des différentes étapes et dans la recherche de financement des actions nécessaires : VAE, Formation, AFEST

DUREE

4 jours
28 heures de formation

PUBLIC CONCERNE

DRH, RRH, formateur-riche/consultant ou responsable de projets d'insertion ou d'accompagnement de personnes et d'entreprises, représentants du personnel.

PREREQUIS

L'entrée en formation se fait par validation du dossier de candidature.

LES + DE LA FORMATION

- Accompagnement opérationnel
- Savoirs transposables et utilisables
- Actualisation des savoirs conformément à l'évolution du cadre réglementaire.

COMPETENCES VISEES

- Construire un diagnostic compétence du candidat
- Appréhender le cadre légal du CEP et ses enjeux dans le parcours d'employabilité des candidats-es
- Appréhender les logiques territoriales en matière économique et de ressources
- Apprendre à se repérer et à « circuler » dans la grande famille des diplômés ; certifications etc...
- Co-construire un plan d'actions personnalisé (de l'étude de l'opportunité à la mise en place)
- Construire une note d'aide à la décision pour soutenir le projet d'évolution professionnelle du-de la candidat-e
- Identifier les compétences transférables dans une perspective de mobilité pour améliorer l'employabilité
- Connaître les différentes sources de financement mobilisables pour un projet
- Construire un plan de financement viable



SANCTION

Validation du bloc de compétences n°4 du titre de Conseiller-re en validation des acquis de l'expérience Titre de niveau II N°28170 au RNCP



LE + DE L'IRIS

Un accompagnement lors des premières expérimentations est proposé à l'issue de la formation.



COUT

1700€ financement OPCO, employeur ou autre organisme
1500 € financement personnel



PEDAGOGIE

Approche participative basée sur l'écoute, le partage et une pédagogie active.
« Apprendre en faisant »



INTERVENANT

Formateurs spécialisés sur la thématique et Conseiller Compétences

PRESENTATION DE LA FONCTION

Arrêté du 29 mars 2019 fixant le cahier des charges relatif le cahier des charges relatif au conseil en évolution professionnelle prévu à l'article L.6111-6 du code du travail.

L'accompagnement des personnes tout au long de leur vie professionnelle constitue un levier essentiel au service de la sécurisation des parcours des actifs, du développement de l'autonomie des personnes et ainsi de leur capacité à choisir leur avenir professionnel. Le conseil en évolution professionnel constitue un processus d'appui à tout actif pour faire le point sur sa situation professionnelle, et, le cas échéant, élaborer, formaliser et mettre en œuvre une stratégie visant l'évolution professionnelle, l'insertion, le développement des compétences, la certification professionnelle, la mobilité interne ou externe, la reconversion, la transition professionnelle, la reprise ou la création d'activité. Il contribue, tout au long de la vie active de la personne, à améliorer sa capacité à faire ses propres choix professionnels et à évoluer, notamment par l'accroissement de ses aptitudes, le développement de ses compétences et l'accès à de nouvelles qualifications professionnelles.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Cette formation est l'un des 5 blocs de compétences qui composent le titre de Conseiller-ère en Validation des Acquis de l'expérience (VAE), Titre de niveau II inscrit sous le N° 28170 au RNCP, et réparti comme suit :

- 01 **Accompagner un/e candidat/e à la VAE** : Développer un dispositif pédagogique incluant la préparation du-de la candidat-e au passage devant le jury VAE.
- 02 **RH Administrative-organiser et suivre des dispositifs** : contractualiser les partenariats et formaliser les dispositifs notamment AFEST, Formation interne...
- 03 **Communiquer-informer des procédures de VAE** : Accueillir, informer et orienter un partenaire, un groupe, un-e candidat-e
- 04 **Conseiller à partir d'un diagnostic** en vue d'une évolution professionnelle : Elaborer une note d'aide à la décision (CEP)
- 05 **Mettre en place un dispositif de VAE** : Animer, conduire, motiver et mobiliser une équipe, organiser et coordonner les interventions dans le cadre d'un projet intra ou inter-entreprises

CONTACT INFORMATION INSCRIPTION

Tél. : 01.76.64.73.90
Fax : 01.41.11.44.16

secretariat@institut-iris.fr

www.institut-iris.fr